

CQP REALISER DES PRESTATIONS DE STYLISME ONGULAIRE RS7183

I. Identification de la Formation

Intitulé de la formation

CQP « Réaliser des prestations de stylisme ongulaire » (Styliste ongulaire)

Certification préparée

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) reconnu par la profession, enregistré au Répertoire spécifique de France Compétences sous le numéro RS7183.

- Certificateur : CPNE-FP (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la branche de l'esthétique)
- Date d'échéance de l'enregistrement : 25 juin 2030

Finalité de la formation

La formation vise à professionnaliser les personnes souhaitant se spécialiser dans le domaine de la prothésie et du stylisme ongulaire. À l'issue de la formation, le titulaire du CQP est capable d'assurer :

- L'accueil et le suivi de la clientèle ;
- Le conseil et la vente de prestations et de produits en onglerie ;
- La réalisation de techniques de prothésie et de stylisme ongulaire.

Métiers visés

À l'issue de la formation, le titulaire peut exercer notamment les métiers suivants :

- Styliste ongulaire
- Prothésiste ongulaire
- Technicien(ne) en bar à ongles

Secteurs d'activité

L'activité de styliste ongulaire peut s'exercer notamment en :

- Salons d'esthétique et salons spécialisés (bars à ongles)
- Instituts de beauté
- Centres de soins en hôtellerie, bateaux de croisière et clubs de vacances
- Centres de remise en forme, de convalescence ou de réadaptation
- Salons de coiffure
- À domicile, ou au sein de sa propre structure

Modalités de préparation de la certification

La formation est proposée selon deux modalités :

- En formation professionnelle continue (parcours standard à entrées mensuelles selon le calendrier annuel, ou parcours intensif) ;
- En contrat de professionnalisation (alternance).

Prochaines rentrées : entrées mensuelles selon calendrier annuel (formation continue) ; 1er septembre 2026 (contrat de professionnalisation) ; 4 juin 2027 (parcours intensif).

II. Objectifs de la formation

Objectif général

La formation a pour objectif de préparer les apprenants à l'obtention du CQP « Réaliser des prestations de stylisme ongulaire » et de former des professionnels capables de réaliser des prestations de stylisme et de prothésie ongulaire, dans le respect des règles d'hygiène, de qualité et de sécurité.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le titulaire est en capacité de :

- Accueillir et effectuer le suivi de la clientèle ;
- Réaliser des techniques d'embellissement et de stylisme ongulaire (gel sous UV, résine...) ;
- Conseiller la clientèle et vendre des produits et des prestations ;
- Assurer la gestion technique, administrative et comptable de sa structure.

III. Publics concernés et prérequis

Publics concernés

La formation s'adresse :

- Aux titulaires d'un des diplômes de l'esthétique-cosmétique-parfumerie ;
- Aux personnes non titulaires d'un de ces diplômes ayant une expérience en stylisme ongulaire et/ou un projet de développement d'une activité de stylisme ongulaire à titre principal (sous statut salarié ou indépendant), via un module complémentaire spécifique.

Prérequis et positionnement

Un pré-positionnement (test d'entrée) est réalisé avant le début de la formation afin d'évaluer le niveau du candidat et d'adapter le parcours, notamment pour les personnes non titulaires d'un diplôme de la filière (module complémentaire).

IV. Modalités d'accès et délais d'inscription

Modalités d'accès à la formation

- Entretien individuel ;
- Pré-positionnement (test d'entrée) ;
- Signature du contrat de formation (formation continue) ou du contrat de professionnalisation (employeur, apprenant, école).

Délais d'inscription

L'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation, sous réserve de la disponibilité des places et de la finalisation des démarches administratives requises.

V. Tarifs et modalités de financement

Le coût de la formation et ses modalités de financement varient selon le statut de l'apprenant et le parcours suivi.

Contrat de professionnalisation

En contrat de professionnalisation, la formation est prise en charge en totalité par l'OPCO EP de l'entreprise ; l'alternant ne supporte aucun coût pédagogique et perçoit une rémunération versée par l'entreprise d'accueil.

Formation professionnelle continue

- Pour les titulaires d'un diplôme de l'esthétique (parcours standard ou intensif) : 90 € de frais d'inscription + 2 490 € l'année de formation (possibilité d'échelonnement mensuel) ;
- Pour les personnes non titulaires d'un diplôme de la filière : 90 € de frais d'inscription + 2 890 € l'année de formation (possibilité d'échelonnement mensuel).

À ces montants s'ajoute la fourniture du matériel de stylisme onguulaire, à prévoir par l'apprenant. En formation continue, la formation peut, selon votre situation, être financée par le Compte Personnel de Formation (CPF) le cas échéant, par un employeur, par France Travail ou par un financement personnel.

Information et accompagnement

Les conditions tarifaires et de financement sont communiquées sur simple demande auprès du secrétariat (03 20 06 88 14 – info@ecoledelUCA.fr) ou consultables sur le site internet de l'établissement (ecole-esthetique-lille.com).

VI. Modalités pédagogiques

Méthodes mobilisées

La formation combine cours théoriques, travaux dirigés et évaluations, ainsi que des synthèses de cours sur support papier.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salles de formation théorique et/ou pratique équipées d'un tableau, voire d'un tableau numérique interactif ;
- Formateurs équipés de PC portables et de vidéoprojecteurs ;
- Diffusion de supports et de tutoriels vidéo reliés à un PC portable utilisé par le formateur ;
- Mobilier, appareils et matériels conformes aux exigences des référentiels de certification.

Encadrement, suivi et accompagnement

Au niveau pédagogique

Un suivi personnalisé est assuré par les professeurs référents.

Au niveau de l'alternance

L'encadrement, le placement, l'élaboration des contrats et le suivi des périodes en entreprise sont assurés par le responsable des relations entreprises.

VII. Durées et répartition horaire

La durée en centre varie selon le statut de l'apprenant, le parcours et le profil d'entrée :

| Parcours / statut | Durée en centre | Rythme |
|---|--|--|
| Formation continue – titulaire d'un diplôme de la filière esthétique | 154 heures (calendrier annuel, de septembre à octobre de l'année suivante) | Du lundi au vendredi, 35 h hebdomadaires |
| Formation continue – non-titulaire d'un diplôme de la filière (module complémentaire) | 203 heures (calendrier annuel) | Du lundi au vendredi, 35 h hebdomadaires |
| Formation continue – parcours intensif | 154 heures (réparties de juin à juillet) | Du lundi au vendredi, 35 h hebdomadaires |
| Contrat de professionnalisation | 315 heures sur 1 an | Du lundi au vendredi, 35 h hebdomadaires |

Ces durées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'adaptations dans le respect du référentiel de certification.

VIII. Modalités d'évaluation & validation de la certification

Modalités d'évaluation

Un pré-positionnement (test d'entrée) est réalisé avant le début de la formation. Tout au long du parcours, les apprenants sont évalués selon les modes d'évaluation imposés par le référentiel de certification :

- Évaluations écrites sur support papier ;
- Évaluations pratiques.

Épreuves certificatives

La certification est évaluée au moyen des épreuves suivantes :

- E1 – Jeu de rôle avec les membres du jury, à partir d'une situation professionnelle (accueil et suivi clientèle ; vente de produits et de prestations) ;
- E2 – Étude de cas portant sur l'approvisionnement des linéaires ;
- E3 – Mise en situation professionnelle reconstituée (préparation du poste, préparation et construction de l'ongle, techniques d'embellissement ; réalisation d'une fiche diagnostic) ;
- E4 – Étude de cas avec supports visuels (techniques de remplissage, de comblement et de dépose de l'ongle) ;
- E5 – Étude de cas portant sur des calculs liés à la réalisation d'une prestation.

Le référentiel de compétences et les épreuves associées sont présentés ci-dessous :

| Compétence | Épreuve |
|--|---------|
| C1 – Recueillir les motivations, attentes et besoins du client (habitudes, allergies, traitements médicaux) afin d'identifier si l'ongle est à embellir, reconstruire, corriger, consolider ou réparer | E1 |
| C2 – Conseiller des prestations de stylisme ongulaire et vendre des produits en adéquation avec les attentes du client, en tenant compte de la morphologie et de la nature de l'ongle | E1 |
| C3 – Conclure la vente en procédant à l'encaissement, en rappelant les précautions et consignes, afin de fidéliser le client | E1 |
| C4 – Assurer l'approvisionnement ou le réapprovisionnement des linéaires afin de garantir leur disponibilité et leur visibilité | E2 |
| C5 – Préparer et entretenir le poste de travail (nettoyage, désinfection, ergonomie, sécurité) en vue des prestations à réaliser | E3 |
| C6 – Analyser les caractéristiques de l'ongle, des mains et des pieds afin de confirmer, limiter ou éviter une intervention dans le respect de l'hygiène et de la sécurité | E3 |
| C7 – Préparer l'ongle avec la méthode, les outils et les produits adaptés en vue de la prestation de stylisme ongulaire | E3 |
| C8 – Réaliser la construction d'un ongle selon les techniques de prothèse, avec le matériel approprié, pour lui donner forme, aspect et solidité | E3 |
| C9 – Remplir ou combler l'ongle (désépaississement, ajout de matière) afin d'obtenir un aspect et une solidité conformes | E4 |
| C10 – Effectuer un retrait / une dépose de la technique artificielle afin de retrouver un ongle naturel préservé | E4 |
| C11 – Réaliser des techniques d'embellissement artistique sur les ongles des mains ou des pieds selon la demande du client | E3 |
| C12 – Réaliser des opérations courantes de gestion comptable et d'administration dans le respect du cadre fiscal et législatif | E5 |

Validation de la certification

La certification est délivrée par le jury de certification de la CPNE-FP au vu des résultats obtenus aux épreuves. Une validation par blocs de compétences est possible conformément au référentiel de certification.

IX. Accessibilité et personnes en situation de handicap (PSH)

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D.5211-1 et suivants du Code du travail, l'École De Luca s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Si vous présentez une situation de handicap et souhaitez sa prise en compte dans l'organisation de cette formation, vous pouvez contacter le référent handicap de l'établissement : Valérie Weillaert – vweillaert@ecoledelUCA.fr – 03 20 06 88 14.

X. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation CQP « Réaliser des prestations de stylisme ongulaire » sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue.

Ils portent notamment sur :

- Le taux de réussite à la certification,
- Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation,
- Le taux de rupture, le cas échéant.

Le détail des indicateurs, leur méthodologie de calcul et leur mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement.

Les indicateurs sont mis à jour régulièrement et communiqués selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

XI. Débouchés & poursuites de parcours

Débouchés professionnels

À l'issue de la formation et après obtention du CQP, les titulaires peuvent exercer en qualité de styliste ou prothésiste ongulaire, en institut, en bar à ongles, en hôtellerie, en centre de bien-être, à domicile ou au sein de leur propre structure.

Poursuites de parcours

Il est possible de cumuler plusieurs formations certifiantes pour élargir son domaine de compétences, ou de compléter ce CQP par un CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie pour les personnes non titulaires d'un diplôme de la filière.

Équivalences et passerelles

- Aucune équivalence au CQP « Réaliser des prestations de stylisme ongulaire » ;
- Passerelle possible vers le CQP Maquilleur(se) Conseil Animateur(trice).

XII. Documents contractuels annexés

Le présent programme de formation est annexé au document contractuel correspondant au statut de l'apprenant (contrat de formation en formation continue ou contrat de professionnalisation).

Peuvent notamment être annexés au contrat ou mis à disposition de l'apprenant :

- Le calendrier prévisionnel de la formation, précisant que celui-ci peut être amené à évoluer en fonction des contraintes pédagogiques, organisationnelles ou réglementaires ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ou le règlement applicable au dispositif concerné ;
- Le référentiel de compétences du CQP, consultable en ligne sur le site de France Compétences (RS7183) ;
- Toute information relative aux modalités pédagogiques, organisationnelles ou administratives du parcours suivi.

Ces documents font partie intégrante du parcours de formation et sont communiqués à l'apprenant avant ou au début de la formation.